
Adresse de la société populaire du district de Mantes, détaillant les dons patriotiques en argenterie et annonçant la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du district de Mantes, détaillant les dons patriotiques en argenterie et annonçant la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 186-187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31967_t1_0186_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

La Liberté, Citoyens, tient son empire de la raison; rendre hommage à la Raison, c'est donc servir la Liberté. Sous l'ancien régime, la raison était esclave; aussi vous lui chantiez: Triste raison, etc. Mais aujourd'hui, on peut lui chanter l'inverse. Je vais commencer par lui rendre l'hommage que mon cœur me dictera.

Douce raison, je suis sous ton empire;
Le petit Dieu n'a point séduit mon cœur:
Te voir, t'aimer, le prouver, te le dire,
sera toujours mon plus parfait bonheur.
[A la citoyenne Brochier, représentant la
déesse Bellone.]

Bellone, reçois l'encens des mortels;
Tu nous peins si bien la divinité!
Va, les républicains ont des autels
pour la valeur, l'amitié, la beauté.

Il était alors trois heures; chacun des membres de la société a pris sous les bras deux des citoyens des communes du district, les emmena dîner chez lui, et ensuite, comme une famille de frères, tous se rendirent dans la ci-devant église Saint-Spire, qui était bien éclairée. Là, le maire de Corbeil commença à danser, et tout le monde l'imita. Au même moment, toutes les rues étaient illuminées, de sorte que la gaité et la joie étaient répandues partout; et ce ne fut que vers le lendemain matin que le sommeil put succéder aux danses, aux chants d'allégresse, et aux cris de Vive la République! Vive la Montagne! Vive la Raison!

P.c.c., TOURNANT (présid.).

En la séance du 11 frimaire, il a été dit par le Président, que le citoyen Didot lui avait offert d'imprimer gratuitement le procès-verbal de la veille. La société a unanimement accepté cette offre généreuse, et a chargé son président d'en marquer sa reconnaissance au citoyen Didot; en outre, elle a arrêté que ces présentes seraient imprimées à la suite du susdit procès-verbal.

12

La société populaire d'Argenton annonce que le culte de la Raison a été substitué chez elle à la plus intolérante de toutes les sectes; elle annonce qu'elle a célébré avec une gravité imposante et le deuil de la douleur, les obsèques du maire de cette commune, qui, depuis quatre ans, s'est voué tout entier à la Révolution; que cette cérémonie a été soigneusement écartée de tout ce qui pouvoit retracer la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Argenton (Indre), s.d.] (2)

« Représentants,

Après la liberté, vous considérez la destruction du fanatisme comme un des plus grands bienfaits de notre révolution, rien n'assujettissoit les hommes comme les opinions d'une secte qui damnoit toutes les autres et prêchoit non seule-

(1) P.V., XXXI, 349. Bⁱⁿ, 30 pluv. (suppl¹); J. Fr., n° 513; J. Sablier, n° 1149; C. univ., 2 vent.

(2) C 292, pl. 942, p. 19.

ment une obéissance sans bornes aux tyrans, mais encore l'anéantissement de la raison et de la pensée. Nous avons cru qu'il n'étoit pas indigne de vous de vous annoncer que cette religion intolérante n'a plus d'autel dans notre commune, que la seule église qui nous restoit a été convertie en temple de la Raison; que, sans secousse tous nos concitoyens ont vu avec plaisir ce changement et se réunissent à chaque décade pour exercer un culte plus digne d'eux, le dix de ce mois surtout fut marqué par une fête à laquelle la masse entière assiste, c'étoit l'inauguration du buste de l'ami du peuple que nous avons placé avec celui du martyr Le Peletier à côté de la statue de la Liberté pour la cause de laquelle, ils ont versé leur sang.

A la place de l'ancien maître autel, nous avons fait élever une montagne au sommet de laquelle sont assises la raison et la vertu accompagnées des emblèmes de la République dont elles dirigent le gouvernement.

Une fête civique, mais bien triste pour nous et nos concitoyens succéda peu de jours après. Les autorités constituées, la Société et tout le peuple transportèrent au champ du repos les restes de notre maire qui pendant quatre années entières n'a cessé de veiller jour et nuit, de travailler au bonheur de ses concitoyens, cette triste cérémonie se fit sans prêtres avec décence et majesté, le peuple manifesta sa satisfaction de ce que dans ces obsèques rien ne retraçoit les cérémonies ridicules dont les prêtres chargeoient ces événements, nous nous applaudissons de ce qu'il a placé son respect religieux dans des objets plus conformes à la sagesse de l'homme et malgré qu'il éprouve depuis longtemps une grande pénurie de subsistances, comme vous il bénit la Convention nationale; il est bien vaincu qu'elle fera le bonheur de la France, et il est inaccessible à tous les traits des aristocrates, des fanatiques et autres artisans de l'injustice et du mensonge. S. et F. »

PÉPIN (ex-présid.), DODU (secrét.).

13

L'agent national du district de Mantes annonce l'envoi d'une caisse renfermant 313 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie, provenant des ci-devant églises, dont 132 marcs 3 onces un demi-gros de vermeil.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

L'agent national du district de Mantes annonce qu'il partira demain 29 pluviôse, pour la monnaie de Paris, une caisse renfermant 313 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie, provenant des ci-devant églises de ce district; savoir 132 marcs 3 onces un demi gros de vermeil, et 181 marcs une once 4 gros et demi d'argent, qui, joints à 1558 déjà envoyés par cette administration, font un total de 1871 marcs 4 onces 5 gros; plus, 7 marcs 3 onces 5 gros et demi de galons fins.

L'agent national observe que plusieurs com-

(1) P.V., XXXI, 349. Bⁱⁿ, 30 pluv.

munes ont porté la leur directement à la monnoie, et que près d'un tiers est encore nanti d'une partie de la sienne. Sous peu, dit-il, il sera fait un envoi considérable.

On ne veut plus de messe ni de prêtres. La raison seule remplace ces erreurs. Les prêtres déposent leurs chiffons: ils voient bien qu'ils ne peuvent en imposer davantage.

Les biens d'église produiront plusieurs millions; ils se vendent plus du double de leur estimation. Ceux des émigrés se vendent avec succès. 23 lots estimés 13,728 liv., ont été vendus hier 30,030 liv., aux cris répétés de *vive la République, vive la Montagne!* (1).

14

La société populaire, jacobite, montagnarde et révolutionnaire des sans-culottes de Bar-sur-Ornain, félicite la Convention sur son décret concernant les hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

15

Le comité de surveillance de la commune de Barjols envoie son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin: il invite la Convention à rester à son poste (3).

[Barjols, 18 pluv. II] (4)

« Représentants du peuple,

Nous adhérons aux résultats des célèbres journées des 31 mai et 2 juin: mais les heureux résultats seroient perdus pour la France si vous abandonniez trop tôt vos postes. Restez-y donc. Représentants, jusqu'à ce que vous ayez conclu une paix honorable avec les ennemis extérieurs de la République, et jusqu'à ce que vous ayez réduit les ennemis intérieurs à l'impuissance absolue de nuire. »

AUDIBERT (présid.), TANGRON, Jacques PEYRÉ (vice-présid.), CAVALIER, BARLATIER, NIEL, VAILLANT, R. VOS, MATHIEU (secrét.), JAUFFRE.

16

Le conseil-général de la commune d'Angers félicite la Convention nationale sur son énergie, et l'engage à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Angers, 22 pluv. II] (6)

« Représentants du peuple,

L'arbre de la liberté vient d'être planté de nouveau dans nos murs le second décadi de

pluviose au milieu des acclamations multipliées de *Vive la République! vive la liberté! vive la Montagne!* La joie la plus pure a brillé sur tous les fronts, comme elle était dans tous les cœurs. Cette fête gage de notre amour pour la liberté l'est aussi de notre attachement à la constitution républicaine, aux immortels défenseurs de nos droits. Recevez en l'hommage, ainsi que l'adhésion la plus solennelle aux sages mesures révolutionnaires que vous avez prises pour établir cette constitution et pour l'affermir sur des bases vraiment indestructibles.

Représentants, vous apprendrez avec plaisir que le peuple d'Angers toujours fidèle au serment solennel qu'il fit de *Vivre libre ou mourir* est à la hauteur de la Révolution: il est digne de la Liberté. Il vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis soient terrassés. *Vive la République! Vive la liberté! Vive la Montagne!* »

BARDOT (off. mun.), S. PYNES, BERGER (mairie), LEFAURE (notable), CHERAU (off. mun.), COUSTARD (notable), DELERUE (notable), BURY (notable), D. GRILLE (notable), FILLON (agent nat.), [et 12 autres signatures].

17

La société populaire de Porrentruy remercie la Convention nationale de son décret relatif aux hommes de couleur, en ces termes: *Législateurs, vous avez bien mérité du genre humain.*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

La société populaire de la commune de Cormeilles fait part à la Convention de la fête qu'elle a célébrée en l'honneur de Lepeletier et Marat, à laquelle a succédé le triomphe de la Raison: l'église a été dédiée à son culte, et les citoyens ont juré de ne pas reconnoître d'autre point de ralliement que la Convention, et de former de leurs corps un faisceau invulnérable autour d'elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Cormeilles-en-Parisis, 5 pluv. II] (3)

Ce jourd'hui 29 nivôse an II de la République une et indivisible, d'après l'arrêté pris dans notre séance du 25 dudit mois sur l'inauguration des bustes des héros de la liberté, Marat et Le Peletier, les membres de la Société populaire se sont empressés de préparer les lieux destinés à recevoir les bustes de ces grands hommes et se sont rendus aux lieux ordinaires de nos séances, pour y recevoir les diverses députations. Le président a ouvert la séance, alors se sont pré-

(1) P.V., XXXI, 350. Original daté du 25 pluv. et signé ERARD (présid.), KAUFFMANN (secrét.), FLEURY (secrét.) (C 292, pl. 942, p. 16). B^{ia}, 30 pluv.; J. Fr., n° 513; M.U., XXXVII, 26; C. Eg., n° 550; C. univ., 2 vent.; J. Sablier, n° 1149.

(2) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv.

(3) C 292, pl. 942, p. 18.

(1) M.U., XXXVII, 26.

(2) P.V., XXXI, 349-50. B^{ia}, 30 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv. (suppl¹).

(4) C 291, pl. 934, p. 17.

(5) P.V., XXXI, 350. B^{ia}, 30 pluv. (suppl¹).

(6) C 291, pl. 934, p. 21, avec lettre d'envoi (p. 20).